

REGLEMENT DE LA SPEED LOHEACIENNE 2025

Organisateur :

L'Association La Speed Lohéacienne organise le vendredi 27 juin 2025, une course à pied.

Parcours :

La Speed Loheacienne est une course sur route dans les rues de Lohéac sur un circuit mesuré, Départ du 10 km sécuritest à 20h.

Départ Relais u et challenge entreprise 2x5km à 20h.

Départ courses Enfants à 19H La petite Speed Popliday (de 6 à 9 ans) 700m
à 19H15 La Kid Speed Actarus (de 10 à 13 ans) 1400m

Licences :

La course est ouverte à tous les coureurs licenciés ou non (hommes et femmes) nés en 2009 et avant pour le 10 km pour les relais 2x5km les coureurs doivent être nés en 2011 et avant.

Les non licenciés devront présenter un certificat médical, un PPS ou une photocopie certifiée conforme de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an au 27/06/2025. Aucun certificat ne sera rendu après la course.

Pour les licenciés FFA : licence ou photocopie de la licence en cours de validité.

Pour les licenciés à une autre fédération, ils devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an au 27/06/2025 ou un PPS.

Inscriptions :

Le droit d'engagement est de 10€ jusqu'au Jeudi 26 Juin 18H. (dont 1€ sera reversé à l'association contre la maladie de Charcot).

L'inscription se fait uniquement :

- Par Internet : <https://www.nextrun.fr/> (Les inscriptions par internet seront closes le Jeudi 26 Juin à 18H).

Important : Aucune inscription sur place le jour de la course & par téléphone.

Dossards :

Ils seront à retirer le jour de la course à partir de 17H30 sur le site de la course parking chateaubriand Lohéac.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste et tout bulletin mal rempli ne sera pas pris en compte.

Le port du dossard intégral remis par l'organisation est obligatoire, il devra être lisible lors de la course. Toute infraction à cette règle entraînera le non-classement de son auteur.

Important : En cas d'abandon déposer le dossard au podium.

Ravitaillement :

Il est prévu plusieurs postes de ravitaillement en eau sur le parcours et un poste de ravitaillement à l'arrivée (liquide et solide).

Assurance :

Les athlètes licenciés bénéficient des garanties accordées par leur Licence.

L'association La Speed Lohéacienne a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de AXA Assurances 35480 Guipry.

Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne pourront en aucun cas, être tenus responsables du défaut d'assurance individuelle.

Sécurité du parcours :

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course.

Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route.

L'organisation se donne le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve pour des raisons de sécurité. Les concurrents s'engagent également à ne rien jeter et à respecter le site.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accidents causés par le non-respect du code de la route ainsi que de la perte, vol d'objets ou de matériel.

Sécurité :

Elle sera assurée par les Ambulances Tizon ainsi que par des signaleurs munis de radios et de portables.

Récompenses :

Un lot sera remis à tous les coureurs lors de la remise du dossard.

Les cinq 1^{ers} H et F de la course 10km (au scratch) - Primes aux records H et F.

La 1^{ère} équipe masculine, féminine et mixte sur le relais et sur le challenge entreprise.

Récompenses pour tous les participants sur la course des enfants.

Droit d'image :

L'organisateur se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de la course pour les besoins des différentes publications.

Résultats :

Ils seront affichés le jour de la course et disponibles sur le site Internet : <https://www.chronowest.fr/>

Les participants pourront demander la non-publication de leurs données nominatives dans les résultats, le jour même de la course au secrétariat.

Annulation :

En cas de force majeure lié à la crise sanitaire du Covid 19, de catastrophe naturelle mettant en danger la sécurité des concurrents ou de la décision du Préfet, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les concurrents inscrits seront remboursés intégralement moins 1€.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.